

Décret « rétro-réfléchissant » : la FFMC interpelle Manuel Valls

Les motards en colère s'adressent au ministre de l'Intérieur en charge des questions de sécurité routière : dans un [courrier](#) daté du 6 novembre 2012, ils demandent l'annulation de l'article 23 du [décret du 3 janvier 2012](#) portant sur l'obligation du port d'éléments rétro-réfléchissant supplémentaires pour les usagers en deux-roues de plus de 125 cm³.

Si ce texte n'est pas abrogé d'ici le 1er janvier prochain, les motocyclistes (pourtant déjà très bien équipés dans leur majorité) encourront une verbalisation qui leur coûtera deux points de permis.

La FFMC dénonce [à nouveau](#) cette surenchère réglementaire.

L'association engagée depuis trois décennies dans la prise en compte des usagers en deux-roues motorisés aimerait vraiment que les politiques cessent d'actionner la manivelle de la machine à fabriquer des infractions supplémentaires pour les conducteurs déjà en règle. En matière de sécurité routière, il serait temps de « réfléchir » autrement !

En proposant à monsieur le ministre de l'Intérieur de développer sa politique de sécurité routière avec les usagers et non contre eux, la FFMC invite le gouvernement à ne pas ajouter de mécontentement en ces temps déjà difficiles